



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lille, le 25 mai 2020

LETTRE D'INFORMATION AUX ÉLUS

CORONAVIRUS POINT DE SITUATION DANS LE NORD DU 25 MAI 2020



Depuis le 11 mai, nous entrons dans la deuxième phase de la lutte contre la propagation du virus, celle du déconfinement progressif. Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des informations dont je souhaite vous faire part :

1. Restrictions de circulation et mise en place de mesures sanitaires aux frontières
2. Les cérémonies religieuses peuvent reprendre sous réserve du respect de règles sanitaires strictes
3. Rappel : conditions d'ouverture des musées

1. Restrictions de circulation et mise en place de mesures sanitaires aux frontières

Le Gouvernement met en place à compter d'aujourd'hui un dispositif de quatorzaine volontaire en fonction du pays de provenance des voyageurs et précise dans un communiqué que vous trouverez en pièce-jointe l'ensemble des restrictions d'accès au territoire national.

2. Les cérémonies religieuses peuvent reprendre sous réserve du respect de règles sanitaires strictes

Par une décision du 18 mai, le Conseil d'État a jugé que la reprise des cérémonies religieuses pouvait être envisagée sous réserve du respect de règles sanitaires strictes.

Ainsi, un nouveau décret prévoit que :

- les lieux de culte seront tenus, comme tous les autres établissements recevant du public, de respecter les gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation physique. Le gestionnaire du lieu de culte sera en charge du respect de ces prescriptions ;
- les organisateurs s'assureront du respect de la règle la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, en déterminant ce faisant le seuil maximal de fréquentation. Les organisateurs demeurent évidemment libres de fixer un seuil inférieur ;

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique national : **0800 130 000**

7j/7, 24h/24

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59

- le port d'un masque de protection sera obligatoire lors des cérémonies religieuses ;
- une attention particulière sera portée sur les entrées et les sorties des édifices. Pour chaque lieu de culte, une personne identifiée sera ainsi désignée par l'organisation pour réguler le flux, veiller au nombre de personnes présentes à l'intérieur des bâtiments et éviter les attroupements aux abords de ceux-ci ;
- la désinfection des mains sera obligatoire à l'entrée des lieux de culte.

Vous trouverez le communiqué de presse du ministre de l'Intérieur en pièce-jointe.

3. Rappel : conditions d'ouverture des musées

Conformément au décret du 11 mai prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie (article 10), le préfet de département peut, après avis du maire et sous réserve du respect des mesures barrières, procéder à l'ouverture dérogatoire des musées, en fonction des deux critères ci-après :

- la fréquentation habituelle doit être essentiellement locale ;
- la réouverture ne doit pas provoquer des déplacements significatifs de population.

Toute demande de dérogation doit être adressée aux services de la DRAC en y joignant l'avis du maire.

ANNEXES

Chacun doit être actif dans la lutte contre la propagation du virus.

En appliquant les consignes suivantes :

Consignes relatives aux établissements scolaires et personnels

Retrouvez les consignes sur le [site du rectorat d'Académie de Lille](#) .

Consignes aux entreprises

Retrouvez les mesures spécifiques aux entreprises sur le site de l'État dans le Nord, www.nord.gouv.fr.

Consignes relatives aux voyages

Les équipes du Centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay actualisent en permanence les recommandations à l'attention des voyageurs. Retrouvez toutes les consignes sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/>

Les recommandations sanitaires

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie (par exemple famille, même chambre...)
- en étant en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec l'un des malades et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :

- Contacter le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et en mentionnant le contact rapproché avec une personne malade **uniquement en cas de signe d'infection ;**

- éviter tout contact avec l'entourage ;

- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Comme pour la grippe saisonnière, les "mesures barrières" (tusser dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains) sont les plus efficaces.

Accès à l'information

Les pouvoirs publics communiquent régulièrement sur les sites et les numéros mis en place en actualisant régulièrement les informations utiles à relayer.

Si vous souhaitez accéder à de l'information générale :

- celle-ci est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au : **0 800 130 000**

- celle-ci est mise à jour en continu sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

- des points de situation quotidiens sont accessibles sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19#Point-du-1er-mars-2020>

- un site dédié pour les entreprises mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale : hautsdefrance.cci.fr/covid-19

- un numéro unique mis en place par l'État, le Conseil régional et la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale, dédié aux entreprises :

03 59 75 01 00

La cellule psychologique : **0.800.130.000.**

Le numéro d'appui pour les transporteurs : **0805 040 140**

Un dispositif d'appel à volontaires pour renforcer les équipes soignantes : **renforts-covid.fr**